

AVENANT N°1

REGLEMENT MINI OGP 2024

Article 21 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA CATEGORIE MINI GP 190

Article 21.1 - Poids

Le poids du motorcycle ne doit pas être inférieur aux valeurs ci-dessous quel que soit le moment de l'épreuve :
Modèle GP-2 190 DAYTONA ~~736kg~~ **73kg**

Les machines sont pesées dans les conditions dans lesquelles elles sont trouvées. Aucun ajout d'eau, de carburant ou autre ne peut être effectué.

[...]